

10.04.2013 - 08:00 Uhr

Communiqué de presse de l'association des employés Clariant Suisse et d'Employés Suisse

Zürich (ots) -

Les employés de Clariant peuvent se réjouir d'une augmentation des salaires de 1,2 %

Dans un contexte difficile, marqué par des licenciements massifs et des transferts d'entreprise, la représentation des employés sous contrat individuel et la commission d'entreprise ont réussi à négocier une augmentation moyenne de 1,2 % pour les employés. Ceci est un bon résultat en comparaison du reste de la branche.

Clariant a connu des changements importants en Suisse et dans le monde. Comme d'autres entreprises de l'industrie chimique, l'entreprise, dont le siège est à Muttenz, a supprimé de nombreux postes de travail. Actuellement, plusieurs transferts d'entreprises sont encore en suspens.

Clariant a besoin d'employés motivés

Selon ses propres déclarations, Clariant veut devenir une entreprise de haute performance. Jusqu'en 2015, un EBITDA d'environ 17% devrait être atteint. Une entreprise de haute performance a besoin de travailleurs fournissant un haut rendement et qui sont motivés. Pour cela, il faut un bon salaire. Une hausse des salaires de 1,2 %, qui se situe dans le tiers supérieur par rapport aux hausses de salaires des autres entreprises de la branche, est positive. « 1.2% d'augmentation, ce n'est pas si mal », déclare Gert Ruder, président de l'association des employés Clariant Suisse (AVCS). Le résultat n'est pas dû au hasard. « La représentation des employés et la commission d'entreprise ont non seulement bien argumenté, mais aussi fermement et habilement négocié » ajoute Gert Ruder.

Non seulement les employés sous contrat individuel (non soumis à la CCT), mais aussi ceux soumis à la CCT profiteront de l'augmentation. Elle sera effective au 1er juin 2013.

Bémol - pas d'augmentation fixe

Malgré le résultat honorable, un point négatif est à noter. Le résultat aurait été parfait pour la représentation du personnel et la commission d'entreprise, si Clariant avait accepté leur proposition d'une augmentation fixe pour tous les salariés.

Contact:

Gert Ruder, président de l'association des employés AVCS, tél. 061 469 64 42, portable 079 318 76 59

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, tél 044 360 11 43

Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, tél. 044 360 11 21, portable 076 443 40 40